

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

DE

BISCHWIHR

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISCHWIHR
SEANCE DU 25 MARS 2024**

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Bischwihr, sous la présidence de Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER, Maire.

Compte Administratif et de Gestion 2023 -M14

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre ZWINGELSTEIN, 1er adjoint au Maire, **délibère sur le compte administratif général 2023**, dressé par le Maire, qui se solde par un excédent de clôture cumulé de 109 610,60 Euros.

Budget primitif C.C.A.S. M57 2024

Ce budget est présenté par la vice-présidente de la Commission Communale

Il tient compte de la part affectée pour le compte du C.C.A.S. de 1/3 du produit provenant des concessions dans les cimetières locaux ainsi que de la participation communale qui s'élève cette année à 4 071,79 Euros pour l'équilibre du budget.

Section de Fonctionnement

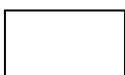
Dépenses : 6 400,00 €

Recettes : 6 400,00 €

Budget primitif général M57 2024

Monsieur le Maire présente et commente les propositions du budget principal M14, élaborées par la commission des finances, équilibrées en **recettes** et **dépenses** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	872 251,60 €	875 765,60 €
Section d'Investissement	366 208,05 €	366 208,05 €
TOTAL	1 238 459,65 €	1 241 973,65 €



Qu'un montant total de 209 800,00 Euros arrondi représente les contributions allouées aux organismes de regroupement dont 204 500,00 Euros pour le compte du Syndicat Pôle Ried Brun de Muntzenheim au titre de l'année 2024,

Fiscalité directe locale

Compte tenu de l'état FDL n° 1259 prévisionnel des produits attendus pour 2024 et de ses bases d'impositions notifiées par les services de la fiscalité directe locale pour 2024, présenté par le Maire :

Les taux d'imposition pour l'année 2024 s'établissent comme suit :

- taxe foncière bâtie **27,87 %**
- taxe foncière non bâtie **59,25 %**
- taxe d'habitation **12,81 %**

– Travaux bâtiment « Abri-pêche » - subvention 2024

M. le Maire fait savoir qu'une demande de subvention a été déposée auprès des services de la CeA, dans le cadre des travaux de rénovation intérieur et extérieur de l'abri-pêche communal.

L'aide envisagée est de 34 % maximum sur le reliquat disponible de l'enveloppe communale au titre du FCA « fonds communal alsace ».

Le montant de l'opération est évalué à 30 000,00 € H.T. et est entièrement réalisée en propre régie sous la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la Commune.

Ces travaux sont rendus nécessaires dans le cadre des économies d'énergies du bâtiment et de la remise aux normes de ses installations électriques afin d'offrir aux usagers un meilleur confort dans l'installation d'un chauffage plus performant et moins énergivores au regard des coûts énergétiques actuels.

– Chasse – agrément de permissionnaire

M. le Maire informe les élus que par courrier du 25 février 2024, M. Joseph MEYER, actuel adjudicataire du lot unique de la chasse communale, sollicite le rattachement et l'agrément d'un partenaire-associé permissionnaire au lot unique de Bischwihr au nom de M. Jean-Claude MEYER, frère de l'adjudicataire et demeurant également à Wickerschwihr.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Emet un avis favorable** pour la nomination de M. Jean-Claude MEYER, en tant que permissionnaire sur le lot de chasse unique de Bischwihr pour toute la durée du bail qui prend fin le 1^{er} février 2033.

